## SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

## COMMUNE D'OSENBACH Département du Haut-Rhin

## ARRETE 2025-57 PORTANT INTERDICTION DE PRATIQUER SUR LE TERRAIN DE SPORT

Le Maire de la Commune de OSENBACH

VU les articles L 2542-1 et suivants du Code des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'à certaines époques de l'année, les conditions météorologiques peuvent rendre impraticable le terrain de football municipal,

**CONSIDERANT** qu'en ces circonstances locales, l'organisation de rencontres sportives occasionnerait d'importantes dégradations aux aires de jeux et qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité des usagers du terrain sportif,

## ARRETE:

Art. 1er: Le déroulement de toute rencontre sportive est interdit sur le terrain de football municipal d'OSENBACH à l'occasion du match de championnat le dimanche 2 novembre 2025, dès lors qu'il est impraticable.

Art. 2 : L'état de non praticabilité des dits terrains sera constaté préalablement à toute rencontre.

Art. 3: Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par des procèsverbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 4 : Ampliation du présent arrêté à :

Sous-préfecture de Thann - Guebwiller Monsieur le Président du F.C.W.O Wintzfelden - Osenbach

> Fait à Osenbach, le 2 novembre 2025 Pour le Maire absent David GOLLENTZ 1<sup>er</sup> adjoint

Mis en ligne sur le site internet www.osenbach.fr le 03/11/2025